UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES

FACULTE DE CHIRURGIE DENTAIRE

MINI-GUIDE

à l'usage des étudiants entrant

en 2e année

du Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques

(D.F.G.S.O.2)

Édition septembre 2014

1 rue Maurice Arnoux - 92120 MONTROUGE - FRANCE

Téléphone : 01 58 07 67 00 - Télécopie : 01 58 07 68 99

www.odontologie.parisdescartes.fr

CHAPITRE I

L'UNIVERSITÉ

L'université Paris Descartes, située 12 rue de l'École de Médecine 75006 Paris, comprend :
10 unités de formation et de recherche (UFR) :

- ✓ **Institut de psychologie** Téléphone : 01 55 20 58 58
  71 avenue Edouard Vaillant
  92774 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex
- ✓ **Faculté des sciences humaines et sociales – Sorbonne** Téléphone : 01 76 53 35 00
  45 rue des Saints Pères - Bâtiment Jacob
  75270 PARIS Cedex 06
- ✓ **Faculté de Droit** Téléphone : 01 78 76 42 00
  10 avenue Pierre Larousse
  92245 MALAKOFF Cedex
- ✓ **Faculté de médecine Paris Descartes** Téléphone : 01 53 10 46 00
  15 rue de l'École de Médecine
  75270 PARIS Cedex 06
- ✓ **Faculté des sciences fondamentales et biomédicales** Téléphone : 01 42 86 22 33
  45 rue des Saints Pères
  75270 PARIS Cedex 06
- ✓ **Faculté de chirurgie dentaire** Téléphone : 01 58 07 67 00
  1 rue Maurice Arnoux
  92120 MONTROUGE
- ✓ **Faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques de Paris** Téléphone : 01 53 73 95 95
  4 avenue de l'Observatoire
  75270 PARIS Cedex 06
- ✓ **UFR de mathématiques et informatique** Téléphone : 01 44 55 35 20
  45 rue des Saints Pères
  75270 PARIS Cedex 06
- ✓ **UFR des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)** Téléphone : 01 56 56 12 00
  1 rue Lacretelle
  75015 PARIS
- ✓ **Institut universitaire de technologie de Paris** Téléphone : 01 76 53 47 00
  143 avenue de Versailles
  75016 PARIS

LES SERVICES DE L'UNIVERSITÉ

L'administration centrale – 12 rue de l'École de Médecine 75006 PARIS

www.parisdescartes.fr

Direction des études et de la vie universitaire (DEVU)

Aile droite - Galerie Pasteur - bureaux A3 et A4 — Téléphone : 01 76 53 17 04 / 06/ 39 ou 50
- Aides sociales - bureau A4 — Téléphone : 01 76 53 17 50
- Aides aux projets - bureau A19 — Téléphone : 01 76 53 17 17
- Accueil handicap - bureau A19 — Téléphone : 01 76 53 17 64

Relations internationales

- Direction des partenariats internationaux

Aile gauche (RDC) - Couloir St-Germain — Téléphone : 01 76 53 17 91

- DEVU - Services des programmes d'échanges internationaux

Aile gauche (RDC) - Galerie St-Germain - bureau A1 — Téléphone : 01 76 53 17 70

- Correspondant à la Faculté de chirurgie dentaire :

Docteur Sibylle VITAL
Coordination – turne 02 — Téléphone : 01 58 07 68 18
Courriel : international.odonto@parisdescartes.fr

L'offre de formation et insertion professionnelle (SOFIP)

Aile gauche – niveau 1 — Téléphone : 01 76 53 16 50 (après-midi)
Ouvert du mardi au jeudi de 13 à 17 heures
- Orientation — Courriel : sofip@parisdescartes.fr
- Parcours d'études
- Insertion professionnelle

Le service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de santé (SIUMPPS)

45 rue des Saints-Pères – 75270 PARIS Cedex 06
1er étage – porte T 145 — Téléphone : 01 42 86 21 29
Courrier : annie.perufel@parisdescartes.fr

Les services sociaux

Des assistantes sociales vous reçoivent sur rendez-vous
Aile gauche – niveau 1 – bureaux D18/19 — Téléphone : 01 76 53 19 19

A D R E S S E S U T I L E S

Vie quotidienne

- CROUS – 39 avenue Georges Bernanos 75005 PARIS
Téléphone : 01 40 51 55 55
www.crous-paris.fr

Santé

Centre 601 – La mutuelle des étudiants (LMDE)
7 rue Danton 75006 PARIS
Adresse postale : TSA 91972 – 91097 LISSES cedex
Téléphone : 0969 369 601 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)
www.lmde.com

Centre 617 - SMEREP
Société mutualiste des étudiants de la région parisienne
54 boulevard Saint Michel – 75006 PARIS
Adresse postale : 16 bd du Général Leclerc – 92115 CLICHY cedex
Téléphone : 01 56 54 36 34
www.smerep.fr

CHAPITRE II

FACULTÉ DE CHIRURGIE DENTAIRE

L'UFR d'odontologie de Montrouge prend le nom de faculté de chirurgie dentaire. Elle fait partie de l'Université Paris Descartes.

Elle est dirigée par un doyen et gérée par un conseil d'administration élu pour 4 ans.
Le conseil comprend 33 membres : 8 enseignants de rang A (professeurs des universités-praticiens hospitaliers), 8 enseignants de rang B (PR1G, maîtres de conférences-praticiens hospitaliers, assistants hospitaliers universitaires), 4 représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (IATSS), 6 étudiants et 7 personnalités extérieures.
Les étudiants sont élus pour deux ans.
Le doyen est élu pour 5 ans par le conseil.
Il est assisté de vice-doyens et du chef des services administratifs et techniques.
Doyen : Professeur Louis MAMAN
Vice-doyens :

- Professeur Catherine CHAUSSAIN *Recherche*
- Professeur Marysette FOLLIGUET *Relations hospitalo-universitaires*
- Docteur Jean Luc CHARRIER *Évaluation*
- Docteur Daniel NEBOT *Formation continue - stages hospitaliers hors odontologie*
- Docteur Elisabeth DURSUN *Organisation des enseignements et comité de programme*

Chef des services administratifs : Anne-Valérie CORNILLET

Le conseil scientifique local, présidé par le doyen Louis MAMAN, définit et contrôle les axes de recherche. Il est chargé de promouvoir les activités de recherche de la faculté.

LE CENTRE DE SOINS, D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE DENTAIRES

Pour l'enseignement clinique, par analogie avec les centres hospitaliers universitaires (CHU) pour la médecine, les UFR d'odontologie forment avec les centres hospitaliers régionaux (CHR) des "centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires" (CSERD), placés sous la responsabilité conjointe du doyen de la faculté et du directeur du CHR.

L'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP) est le centre hospitalier régional de l'Ile de France.

SERVICES D'ODONTOLOGIE

Le CSERD de la faculté comprend quatre services d'odontologie dirigés chacun par un chef de service enseignant titulaire hospitalo-universitaire de la faculté. Ils sont implantés à :

COLOMBES Hôpital Louis Mourier, 178 rue des Renouillers 92700
Téléphone service d'odontologie: 01 47 60 63 17

Chef de service :

Professeur Marysette FOLLIGUET Email : marysette.folliguet@lmr.aphp.fr

PARIS Hôpital Bretonneau 23 rue Joseph de Maistre 75018
Téléphone service d'odontologie: 01 53 11 14 00

Chef de service :

Docteur Eric BONTE Email : eric.bonte@brt.aphp.fr

CRÉTEIL Hôpital Albert Chenevier, 40 rue de Mesly 94000
Téléphone service d'odontologie: 01 49 81 31 35

Chef de service :

Docteur Marguerite-Marie LANDRU Email : marguerite-marie.landru@ach.aphp.fr

IVRY-SUR-SEINE Hôpital Charles Foix, 7 avenue de la République 94205 cedex 5
Téléphone service d'odontologie: 01 49 59 48 00

Chef de service :

Professeur Florence CHEMLA Email : florence.chemla@cfx.aphp.fr

CHAPITRE III

LES ÉTUDES

DIPLÔME D'ETAT DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE

Le **diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO)** sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire.

Le **diplôme de formation approfondie en science odontologique (DFASO)** sanctionne la seconde partie des études en vue du diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire.

Le **troisième cycle** conduit à l'obtention du diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire.

L'arrêté du 22 mars 2011 et l'arrêté du 8 avril 2013 précisent les modalités d'organisation des études de chirurgien-dentiste :

- un **premier cycle de 6 semestres** (la première année est commune avec médecine, maïeutique, pharmacie) : PACES- DFGSO2 - DFGSO3
- un **deuxième cycle de 4 semestres** : DFASO1, DFASO2
- un **troisième cycle** comportant :
  - soit une sixième année TCEO1 (troisième cycle court),
  - soit trois ou quatre années (suivant le DES) pour les étudiants reçus au concours de l'internat en odontologie.

La faculté est habilitée à délivrer :

- le DES d'orthopédie dento-faciale
- le DES de médecine bucco-dentaire
- le DES de chirurgie orale

Les enseignements sont théoriques, dirigés et pratiques et comprennent des enseignements cliniques appelés stages d'odontologie.

L'assiduité est obligatoire aux travaux pratiques, aux enseignements dirigés, aux séminaires, aux activités tutorées et aux enseignements cliniques.

Le diplôme d'État de docteur en chirurgie dentaire est délivré aux étudiants ayant validé l'ensemble des enseignements des 3 cycles de formation et ayant soutenu leur thèse avec succès.

Le schéma des études figure page 13.

AUTRES DIPLOMES

L'Université Paris Descartes est habilitée à délivrer des **diplômes de Master**, placés sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur de la faculté.
Le Master 1 (M1) peut être obtenu en parallèle du cursus initial. Le Master 2 (M2) est accessible dès la T1 (dans le cadre du parcours recherche) ou conciliable avec l'internat (par le biais d'une année recherche).
Ce cursus de recherche peut se poursuivre par un doctorat d'université et éventuellement ultérieurement, par l'habilitation à diriger des recherches (HDR).

La faculté propose en formation continue, l'enseignement de 8 Diplômes d'Université (DU), un Diplôme Inter-Universitaire (DIU), une attestation et des Certificats d'Etudes Supérieures (CES) :

- DU Implantologie orale
- DU Odontologie clinique et vieillissement
- DU Odontologie pédiatrique clinique
- DU Orthodontie linguale et esthétique
- DU Orthèse appliquée à l'orthopédie dento-faciale
- DU Parodontie clinique
- DU Prothèse complète clinique
- DU Troubles fonctionnels oraux faciaux
- DIU Endodontie
- Attestation de formation aux soins dentaires sous sédation par inhalation de MEOPA

- CES Anatomo-physiologie de l'Appareil Manducateur
- CES Odontologie Conservatrice Endodontie
- CES Odontologie Pédiatrique et Prévention
- CES de Parodontologie
- CES d'Odontologie Prothétique

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les modalités de contrôle des connaissances sont votées chaque année par le conseil de faculté.
Elles sont approuvées par le conseil d'administration de l'université et signées par le président de l'université.
Le texte complet de l'année universitaire le concernant sera remis à chaque étudiant.

Les étudiants doivent lire attentivement ce document.

MODALITÉS D'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

La faculté a refondé, selon la législation en vigueur, l'organisation des études dentaires sous forme d'unités d'enseignements (UE). Toutefois, cette organisation garde la teneur d'une précédente réforme mise en place en 2009, suivant un processus pilote résultant des recommandations du réseau thématique *Dented*, en conformité avec le processus de Bologne, afin de garantir une lisibilité internationale. En ce sens, les UE ont été volontairement construites de manière pluridisciplinaire.
La maquette générale adoptée prévoit qu'après l'année de sélection aux études dentaires (PACES), les étudiants suivent **un parcours de 10 semestres**, déclinés en termes de compétences à acquérir et validant **300 ECTS** (1 ECTS représente une charge globale de travail étudiant de 25 heures).
La nouvelle structure répond aux évolutions actuelles : croissance exponentielle des données scientifiques, développement des hautes technologies, éducation à l'apprentissage tout au long de la vie, nécessité de former des chercheurs. Ce concept répond aux orientations de l'université Paris Descartes et encourage la mobilité et la collaboration avec nos partenaires européens et internationaux.
Au cours des 6 premiers semestres, l'accent est mis sur une éducation scientifique solide, une contextualisation clinique précoce dès le 2ème semestre, le développement de l'anglais médical et des technologies de l'information et de la communication.
Un point fort de ce nouveau curriculum résulte de sa dimension hospitalo-universitaire renforcée: dès le 2ème semestre, les étudiants effectuent un stage actif dans l'un des quatre services hospitaliers afin d'y acquérir, au contact des patients, leurs premières compétences cliniques.
Les méthodes pédagogiques développées placent l'étudiant au centre d'un **processus actif et responsable** de son apprentissage. Une diminution du nombre de cours magistraux traditionnels laisse plus de place à diverses méthodes d'enseignement interactives et plus actuelles, par petits groupes pour favoriser la créativité de l'étudiant et la construction active de ses connaissances.
Les frontières entre les disciplines sont ouvertes. L'étudiant sera capable, le plus tôt possible, d'analyser, d'expliquer et de résoudre les problèmes cliniques des patients, voire des populations.

Les 10 semestres des études menant au diplôme national de docteur en chirurgie dentaire sont organisés en Unités d'Enseignements pluridisciplinaires et capitalisables, suivant une progression d'acquisition de compétences.
Chaque semestre du semestre 1 au semestre 8 est composé de 4 UE de tronc de commun et d'une UE complémentaire.
Les semestres 9 et semestre 10 sont composés respectivement d'une UE multidisciplinaire et d'une UE approfondissement.

En conformité avec les directives ministérielles, le calendrier des études est semestriel.

Le 1er semestre constitue une introduction à la profession d'odontologiste et à la connaissance de l'écosystème buccal. Le second semestre s'articule autour de la prévention des maladies inflammatoires et infectieuses de la cavité buccale, avec pour premier modèle la gingivite.

A l'issue du 1er semestre, l'étudiant sera capable de :

- Décrire les structures et tissus de l'organe dentaire et de son environnement
- Décrire l'amélogenèse, la dentinogenèse et la cémentogenèse
- Expliquer les relations entre les dents, le parodonte, la muqueuse buccale, la salive et les micro-organismes
- Définir la notion d'écosystème buccal et décrire les facteurs d'équilibre et de déséquilibre
- Décrire la formation et la composition biochimique des salives et du fluide buccal
- Connaitre les os du cranes et leurs articulations entre-eux
- Connaitre l'anatomie détaillée des os maxillaire, mandibulaire et palatin
- Décrire la croissance et le développement du complexe oro-facial
- Décrire l'anatomie externe des dents et connaitre leur nomenclature
- Comprendre la physique des rayons X appliquée à la radiologie maxillo-faciale
- Réaliser et décrire des radiographies intra-orales et panoramiques
- Mettre en œuvre et comprendre les mesures de radioprotection vis à vis des patients et des personnels soignants
- Décrire son environnement professionnel futur et utiliser son environnement virtuel de travail
- Connaitre les généralités de l'histoire de la profession
- Connaître les notions d'éthique, de morale, de déontologie et de droit odontologique
- Indiquer dans quelle mesure les facteurs sociologiques et éthiques ont une influence sur la santé publique dentaire et l'exercice de la profession
- Lire, s'exprimer en anglais courant

A l'issue du 2ème semestre, l'étudiant sera capable de :

- Connaître le déroulement de la prise en charge d'un patient
- Expliquer les facteurs étiologiques des pathologies dentaires (carieuses et érosives) et de la gingivite bactérienne induite par la plaque

- Enseigner les méthodes d'hygiène orale et contrôler leur efficacité
- Diagnostiquer et prévenir la maladie carieuse, les érosions dentaires et la gingivite bactérienne
- Traiter les patients atteints de caries initiales : poser l'indication et savoir mettre en œuvre le traitement non-chirurgical des lésions carieuses réversibles
- Communiquer avec le patient et développer une relation d'éducation thérapeutique en santé orale
- Expliquer le fonctionnement du système immunitaire inné et acquis
- Décrire les mécanismes moléculaires de l'hémostase et leurs interactions avec la réponse inflammatoire
- Décrire la morphologie, la situation anatomique et la physiologie des organes du corps humain : appareil cardio-circulatoire, système pulmonaire, foie, rein, appareil digestif et système endocrinien
- Evaluer le contexte clinique et pathologique d'un patient
- Identifier et caractériser les traitements médicamenteux d'un patient
- Décrire l'anatomie bucco-faciale : muscles masticateurs et peauciers, vascularisation
- Expliquer la physiologie de la manducation

Organisation des apprentissages

Les **cours magistraux** s'adressent à l'ensemble de la promotion. Placés le plus souvent au début de chaque unité d'enseignement, ils permettent d'introduire les thématiques, de fixer les objectifs à atteindre pour les étudiants et de préciser les méthodes de travail. Ils s'accompagnent, sur l'espace numérique de travail (ENT), d'un corpus de documents de références que doivent s'approprier les étudiants.

Les **séminaires** sont obligatoires et s'adressent aux étudiants en demi-promotion. Ils sont interactifs, animés par plusieurs enseignants et permettent une auto-évaluation des étudiants au cours de leur apprentissage.

Les **enseignements dirigés, ateliers** et **travaux pratiques** sont obligatoires et s'adressent à des groupes d'une quinzaine d'étudiants.

Les étudiants sont affectés en 8 groupes (de la série A à la série H) au moment de leur inscription (courant juillet). Chaque étudiant garde cette affectation provisoire durant le premier semestre (S1) du DFGSO2. Une nouvelle affectation en série lui est attribuée par tirage au sort en même temps que son affectation en service hospitalier à compter du 2ème semestre (S2) du DFGSO2. Cette affectation en série et service est définitive et conservée par l'étudiant jusqu'à l'obtention de son diplôme national de docteur en chirurgie dentaire.

Des plages **d'apprentissage personnel** et **d'enseignement tutoré** sont identifiées sur l'emploi du temps. Elles doivent être utilisées par l'étudiant pour un travail individuel, selon les objectifs fixés par les équipes enseignantes, en utilisant les ressources documentaires et bibliographiques. Les étudiants ont la possibilité de prendre rendez-vous avec un enseignant ressource pour faciliter le processus de leur apprentissage.

Evaluation

L'évaluation de chaque semestre comporte une large part d'**évaluation formative** : analyse et résolution des problèmes, attitude responsable pour son propre apprentissage dans le cadre d'un groupe ou individuellement. Les méthodes sont adaptées à la nature de l'apprentissage. L'examen final d'évaluation des connaissances s'effectuera par UE, à l'issue de chaque semestre. Par ailleurs les méthodes utilisées pour évaluer les habiletés seront formatives et feront appel à des actions-réactions enseignant-étudiant.

Assiduité aux enseignements

Carte « multi-séries » :

La formation menant au diplôme national de docteur en chirurgie dentaire est une formation engageante qui nécessite une assiduité totale de la part de l'étudiant. Toutefois, dans certaines conditions particulières et sous réserve d'acceptation du doyen de la faculté, il est possible de bénéficier d'une carte multi-séries permettant de changer de série pour certains enseignements et ainsi de moduler son emploi du temps.

Les changements de séries étant source d'absentéisme, perturbant fortement le bon déroulement des enseignements et créant des situations de sureffectifs dans certaines séries, un nombre maximum de cartes est délivré par semestre et par année d'études en fonction du taux de remplissage des séries.

Les modalités de candidature à l'obtention de la carte multi-séries sont disponibles auprès de la scolarité. Deux campagnes d'attribution sont organisées par an. A chaque début de semestre, une commission étudie les dossiers de candidature et attribue les cartes multi-séries.

Il convient de rappeler que la carte multi-séries ne garantit pas l'accès à un enseignement. Celui-ci est conditionné à l'accord de l'enseignant en fonction des possibilités d'accueil de la salle.

Les absences :

La présence aux séminaires, enseignements dirigés, ateliers et travaux pratiques est obligatoire. Aucune absence à ces enseignements même justifiée ne peut être considérée comme excusée.

Toutefois, l'étudiant ayant manqué un enseignement doit, dans les 7 jours ouvrés suivant son retour, renseigner la fiche absence (à retirer à la scolarité) et joindre son justificatif d'absence pour ajout à son dossier. Il lui appartient, ensuite, de contacter au plus vite son secrétariat d'année afin d'envisager un éventuel rattrapage auprès du responsable de l'UE concernée.

EMPLOI DU TEMPS

Les emplois du temps sont distribués en septembre et consultables sur l'intranet de la faculté.

Tous les cours, séminaires, ED, TP, ne commencent pas immédiatement après la rentrée.

Il est indispensable de se reporter aux informations affichées indiquant la date du début de chaque enseignement.

DÉPARTEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Les responsables des 4 départements élus lors du conseil du 17 septembre 2009 :

Département 1 : **Docteur Sibylle VITAL**
- Discipline d'odontologie pédiatrique
- Discipline d'orthopédie dento-faciale
- Santé communautaire et populations singulières

Département 2 : **Docteur Anne-Laure EJEIL**
- Discipline de parodontologie
- Discipline de médecine et chirurgie buccales

Département 3 : **Docteur Jean-Marie CHEYLAN**
- Discipline d'odontologie conservatrice-endodontie
- Discipline de prothèse

Département 4 : **Docteur Olivier LE MAY**
Ressources et méthodologie scientifique :
- Prévention-épidémiologie, Économie de la santé et Odontologie légale
- Sciences biologiques
- Sciences anatomiques, physiologiques et occlusodontiques, Biomatériaux, Biophysique et Radiologie

LES RESPONSABLES DE DISCIPLINES

✓ **Odontologie pédiatrique**	docteur Frédéric COURSON
✓ **Orthopédie dento-faciale**	docteur Agnès KAMOUN-GOLDRAT
✓ **Santé communautaire et populations singulières**	docteur Laurent PIERRISNARD
✓ **Parodontologie**	docteur Marie-Laure COLOMBIER
✓ **Médecine et chirurgie buccales**	docteur Lorédana RADOI
✓ **Odontologie conservatrice endodontie**	docteur Franck DECUP
✓ **Prothèse**	docteur Michel POSTAIRE
✓ **Prévention épidémiologie, économie de la santé, odontologie légale**	docteur Jean Claude TAVERNIER
✓ **Sciences biologiques**	docteur Hélène CHARDIN
✓ **Sciences anatomiques physiologiques et occlusodontiques, biomatériaux, biophysique et radiologie**	docteur Françoise TILOTTA

LABORATOIRES DE RECHERCHE

Les laboratoires de recherche de la faculté sont répartis aux différents étages de l'externat et en sous-sol. Tous les enseignants sont, à titre universitaire, à la fois enseignants et chercheurs.

EFFECTIFS ÉTUDIANTS

En 2013/2014 l'effectif des étudiants de 2e année du 1e cycle a été de 138, celui des étudiants de 3ème année du 1er cycle de 120, celui des étudiants du 2e cycle de 217 et celui des étudiants du 3e cycle de 786.

En 2014/2015 les "nouveaux" de DFGSO2 proviennent des CHU suivants :

Numerus clausus : 98 *(96 Ile de France + 2 Rouen)*

MP5	43	VERSAILLES SAINT-QUENTIN	7
		PARIS 12	9
		PARIS 11	8
		PARIS 6	20
		PARIS 13	9
ROUEN:	1		

Hors numerus clausus :

NOUMÉA	5
CORSE	1
LUXEMBOURG	3
PASSERELLES	4

Un dépassement du numerus clausus, dans la limite de 8% maximum est effectué pour chacun des CHU concernés si des étudiants étrangers (hors UE) sont classés en rang utile.

INSCRIPTIONS en 2013 - 2014

- FORMATION INITIALE	**569**
- AEA - DES	**38**
- MASTER 1	**(inscrits en médecine ou pharmacie)**
- MASTER 2	**19**
- DOCTORAT	**(inscrits à l'université)**
- CES	**452**
- DU & DIU	**83**
- ERASMUS	**18**
- HDR	**2**
- THÈSE D'EXERCICE	**126**

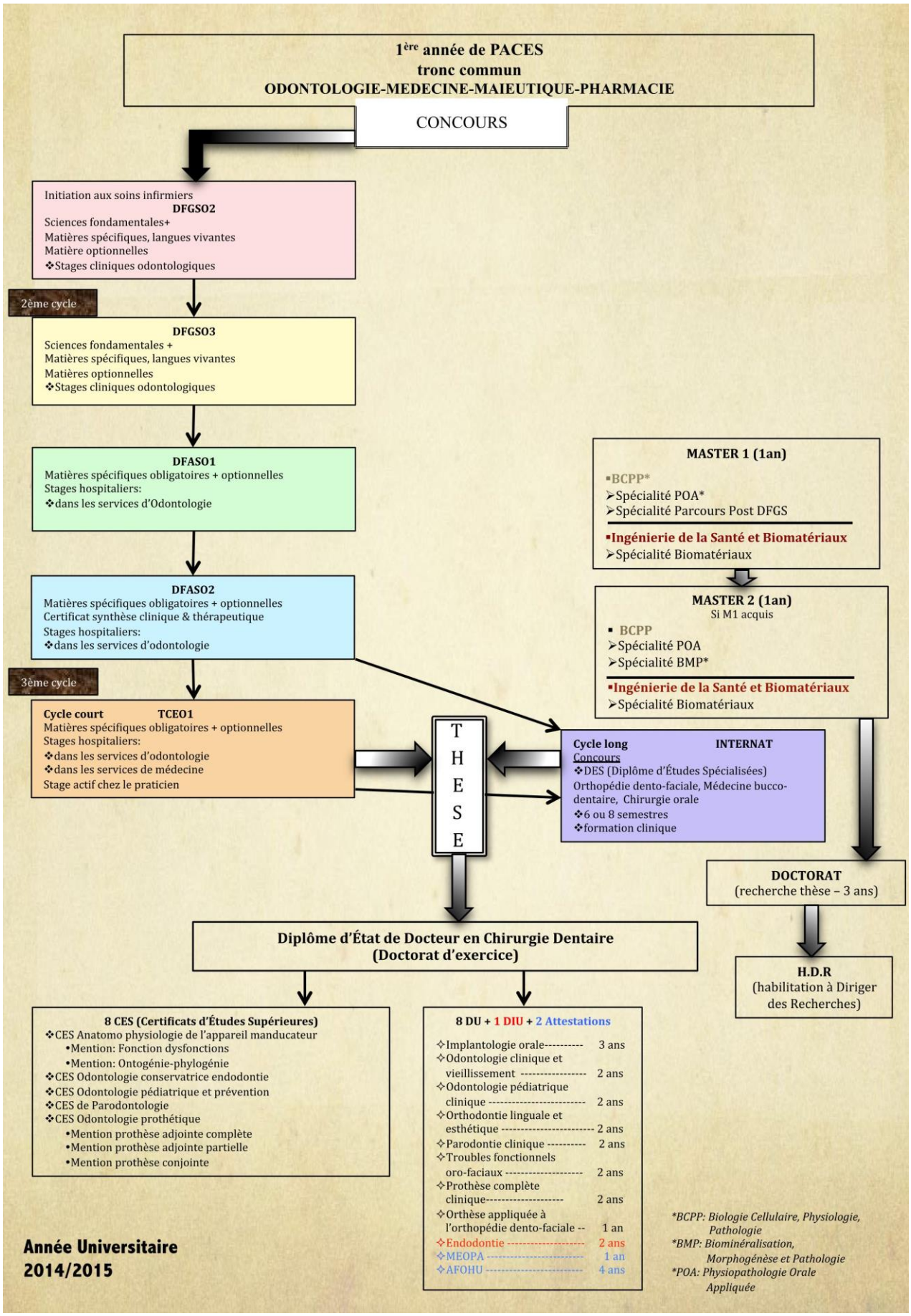
1ère année de PACES
tronc commun
ODONTOLOGIE-MEDECINE-MAIEUTIQUE-PHARMACIE
CONCOURS
Initiation aux soins infirmiers
DFGSO2
Sciences fondamentales+
Matières spécifiques, langues vivantes
Matière optionnelles
❖Stages cliniques odontologiques
2ème cycle
DFGSO3
Sciences fondamentales +
Matières spécifiques, langues vivantes
Matières optionnelles
❖Stages cliniques odontologiques
DFASO1
Matières spécifiques obligatoires + optionnelles
Stages hospitaliers:
❖dans les services d'Odontologie
DFASO2
Matières spécifiques obligatoires + optionnelles
Certificat synthèse clinique & thérapeutique
Stages hospitaliers:
❖dans les services d'odontologie
3ème cycle
Cycle court TCEO1
Matières spécifiques obligatoires + optionnelles
Stages hospitaliers:
❖dans les services d'odontologie
❖dans les services de médecine
Stage actif chez le praticien
MASTER 1 (1an)
▪BCPP*
➢Spécialité POA*
➢Spécialité Parcours Post DFGS
▪Ingénierie de la Santé et Biomatériaux
➢Spécialité Biomatériaux
MASTER 2 (1an)
Si M1 acquis
▪ BCPP
➢Spécialité POA
➢Spécialité BMP*
▪Ingénierie de la Santé et Biomatériaux
➢Spécialité Biomatériaux
THESE
Cycle long INTERNAT
Concours
❖DES (Diplôme d'Études Spécialisées)
Orthopédie dento-faciale, Médecine bucco-dentaire, Chirurgie orale
❖6 ou 8 semestres
❖formation clinique
DOCTORAT
(recherche thèse – 3 ans)
Diplôme d'État de Docteur en Chirurgie Dentaire
(Doctorat d'exercice)
H.D.R
(habilitation à Diriger des Recherches)
8 CES (Certificats d'Études Supérieures)
❖CES Anatomo physiologie de l'appareil manducateur
•Mention: Fonction dysfonctions
•Mention: Ontogénie-phylogénie
❖CES Odontologie conservatrice endodontie
❖CES Odontologie pédiatrique et prévention
❖CES de Parodontologie
❖CES Odontologie prothétique
•Mention prothèse adjointe complète
•Mention prothèse adjointe partielle
•Mention prothèse conjointe
8 DU + 1 DIU + 2 Attestations
✧Implantologie orale---------- 3 ans
✧Odontologie clinique et vieillissement ---------- 2 ans
✧Odontologie pédiatrique clinique ---------- 2 ans
✧Orthodontie linguale et esthétique ---------- 2 ans
✧Parodontie clinique ---------- 2 ans
✧Troubles fonctionnels oro-faciaux ---------- 2 ans
✧Prothèse complète clinique---------- 2 ans
✧Orthèse appliquée à l'orthopédie dento-faciale -- 1 an
✧Endodontie ---------- 2 ans
✧MEOPA ---------- 1 an
✧AFOHU ---------- 4 ans
*BCPP: Biologie Cellulaire, Physiologie, Pathologie
*BMP: Biominéralisation, Morphogénèse et Pathologie
*POA: Physiopathologie Orale Appliquée
Année Universitaire
2014/2015

CHAPITRE IV

LES PERSONNELS

LES ENSEIGNANTS

Les postes budgétaires d'enseignants dans la faculté sont au nombre de 133 répartis comme suit, au 1/09/2014 :

- 12 professeurs des universités-praticiens-hospitaliers
- 1 professeur des universités
- 53 maîtres de conférences - praticiens hospitaliers

} titulaires

- 1 maître de conférences des universités
- 1 maître de conférences associé
- 61 assistants hospitaliers universitaires
- 2 assistants associés
- 2 professeurs agrégés d'anglais

Quasiment tous ces personnels sont "hospitalo-universitaires". Tous les professeurs des universités - praticiens hospitaliers et certains maîtres de conférences des universités - praticiens hospitaliers exercent leurs fonctions universitaires et hospitalières à temps plein. Les autres sont à temps partiel hospitalier et peuvent, en même temps, exercer à titre privé.
Tous participent à l'enseignement, à la recherche et aux soins.
Les assistants peuvent rester en fonction pour une durée maximale de 4 ans.

LES CHARGÉS DE COURS ET LES ATTACHÉS

Aux 132 enseignants dits "recrutés" s'ajoutent, pour des enseignements spécifiques relevant directement de la médecine, de la pharmacologie ou de la psychologie clinique, quelques chargés de cours nommés annuellement.

Des attachés sont également nommés chaque année pour une ou plusieurs vacations hebdomadaires.
Ils participent principalement aux TP.

LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, INGÉNIEURS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ

Ces cinq catégories de personnels contribuent au bon fonctionnement de la faculté :

La chef des services administratifs et techniques	**Mme Anne-Valérie CORNILLET**
- la responsable du service de la scolarité	Mme Aline BOIRON
- la responsable du service des personnels	Mme Ludivine MEHLEM
- la responsable du service financier	Mme Marie-Yvonne JABOT
- le responsable du service intérieur et technique	M. Jean-Marc PÉRIER

Un certain nombre d'agents sont répartis dans des services communs :
l'imagerie TICE, l'informatique, les secrétariats de disciplines et les laboratoires de recherche et de prothèse.

AUTRES MOYENS

La faculté fait appel à des entreprises extérieures pour le nettoyage de ses locaux, le gardiennage et l'entretien des espaces verts.

ACCUEIL

Les renseignements généraux concernant la faculté peuvent être obtenus à la loge dans le hall.
Les bureaux de la scolarité sont ouverts :

- le matin	9 h 30 à 11 h 30
- l'après-midi	13 h 30 à 16 h 30

Ils sont fermés le mercredi après-midi.

Pour s'entretenir :

- avec le doyen ou les vice-doyens :
prendre rendez-vous au secrétariat, porte 01 bis ou par téléphone 01 58 07 67 03

- avec la chef des services administratifs :
prendre rendez-vous au secrétariat, bureau 07 au rez-de-chaussée ou par téléphone 01 58 07 67 05

CHAPITRE V

LES LOCAUX

La faculté de chirurgie dentaire partage les locaux du campus Montrouge avec l'école normale supérieure (ENS) de la rue d'Ulm.

Il est **interdit de fumer** dans les bâtiments (référence à la loi du 10 janvier 1991 dite loi EVIN).

Un certain nombre d'espaces extérieurs sont accessibles aux fumeurs.

DISTRIBUTION

Par la rue Maurice Arnoux, on entre dans le bâtiment principal dit "externat". On y trouve :

- au sous-sol :

→ l'amphithéâtre S04 - Pierre DARGENT de 100 places,
une salle de TP de parodontologie- chirurgie.

- au rez-de-chaussée :

→ à droite, les services administratifs, dont les bureaux de la scolarité et des appariteurs,
la salle 010 Aimé LIMOGE.

→ à gauche, les salles de TP de prothèses et d'OCE, le service informatique.

- au 1e étage :

→ à droite, des salles de TP de prothèses, l'équipe d'accueil 4462
Unité de recherche biomatériaux innovants et interfaces.

- au 2e étage :

→ à droite, des salles de TD, les salles de TP et l'équipe d'accueil 2496
Biothérapie de l'organe dentaire, physiologie pathologie osseuse, cellules souches.

→ à gauche, la salle C1 utilisée comme salle informatique.

- au 3e étage :

→ à droite, une salle de TD, les laboratoires de biochimie,

→ à gauche, les salles C3, et C4 utilisée comme salle de lecture de la bibliothèque.

- au 4e étage :

→ à droite, l'anatomie.

→ à gauche, la bibliothèque.

- au 5e étage :

→ à droite, l'orthopédie dento-faciale (et laboratoires).

→ à gauche, quatre petites salles de TD (D4.1 à D4.4) et la pédodontie.

- au 6e étage :

→ l'animalerie de la faculté.

→ le 6e étage et la moitié nord des 3e, 4e et 5e étages sont occupés exclusivement par l'ENS

A partir du couloir central du rez-de-chaussée, on trouve :

- → à droite, après le patio, le grand amphithéâtre (GA) ou amphithéâtre VIQUESNEL, de 500 places, plus loin la cafétéria,
- → à gauche, une série de petits locaux appelés "turnes", numérotées de T1 à T35 et desservies par des couloirs, qui accueillent les secrétariats de disciplines et des bureaux d'enseignants.

- au sous-sol :

Le couloir central mène :

- → aux vestiaires étudiants (V3) et aux locaux d'associations étudiantes,
- → aux amphithéâtres G2-Raymond LEIBOWITCH et G1-Michel DEGRANGE de 300 places chacun,
- → à un laboratoire d'histologie.

L'accès au court de tennis est ouvert aux étudiants **ayant pris une carte d'adhésion au service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)** 12, rue de l'Ecole de médecine à Paris 6e.

INDICATIFS DES LOCAUX

Chaque porte est numérotée par :

- ➢ un chiffre correspondant à l'étage (0 = rez-de-chaussée) ou une lettre (S pour sous-sol), D pour les demi-étages après le 4e et le 5e dans l'externat),
- ➢ deux chiffres, 01, 02, 03 etc… pour chaque pièce de chaque niveau.

PARKINGS

Voitures

D'une contenance de 56 places, il ne peut accueillir les voitures des étudiants. L'accès du parking du boulevard Romain Rolland est donc exclusivement réservé aux personnels de la faculté.

Motocyclettes et bicyclettes

L'accès par le 1 rue Maurice Arnoux est autorisé, mais le stationnement est interdit à l'entrée de l'établissement pour permettre, en **cas d'urgence,** l'ouverture des 2 grilles d'accès à l'établissement.
Des supports de cycles sont disposés sur le parking.

AUCUN VÉHICULE À 2 ROUES NE DOIT ÊTRE ATTACHÉ À CES GRILLES.

LES SERVICES UTILES

Les relations internationales à la faculté

S'adresser : - à Mme le docteur Sibylle VITAL

- au secrétariat des relations internationales, turne 2

La restauration

Vous trouverez sur le campus: un "espace détente cafétéria" du CROUS de Paris

Les photocopies

Des photocopieurs à carte et à pièces sont à votre disposition à gauche dans le hall d'entrée et au 4ème étage à la bibliothèque.

Ordinateurs

Des ordinateurs sont mis à la disposition des étudiants, soit à la bibliothèque (postes sous Windows) (4ème étage), soit dans la salle informatique C1 (située au 2ème étage de l'externat) postes sous Mac OS X avec les outils bureautiques qui vous permettent de perfectionner vos connaissances, travailler sur Moodle, faire des recherches sur Internet et enfin de numériser des documents de travail. Cette dernière est en libre-service où vous aurez la possibilité d'imprimer en qualité laser monochrome gratuitement 10 pages maximum par mois et par étudiant, en lien avec vos études dentaires. Par ailleurs, elle propose une connexion gratuite à Internet par un réseau sans fil depuis votre ordinateur portable. L'accès au WiFi se fait soit en choisissant simplement le réseau « **DESCARTES** », soit le réseau «**eduspot**» puis en vous connectant au moyen de l'identifiant et du mot de passe obtenus lors de l'activation de votre compte numérique étudiant (ENT étudiant).

Obtenez plus d'information sur : http://wifi.univ-paris5.fr/Le-Canal-EDUSPOT

En accord avec la Charte de l'utilisation des ressources informatiques de l'université Paris Descartes, l'utilisation du réseau doit rester conforme aux missions de l'établissement : l'enseignement et la recherche. De ce fait, un certain nombre de sites ou certains types d'utilisation peuvent être interdits.

Le responsable de la C1 est à votre disposition pour vous assister dans la mesure de ses compétences.

Pour accéder à ces services, vous devez absolument vous munir de votre carte d'étudiant.

Intranet

Grâce à l'intranet, au Wifi et au site Web de la faculté vous pouvez accéder aux informations et services de la faculté et de l'université : secrétariat général, scolarité, emplois du temps etc… ; cours en ligne + Web-Mail (Intranet) ; résultats codés de vos évaluations ; bibliothèque ; actualités …

🗁 TICE

Retrouvez tous vos services numériques dans le Guide des Usages du Numérique à télécharger sur http://www.odontologie.parisdescartes.fr/VIE-ETUDIANTE ou dans votre Environnement Numérique de Travail (http://ent.parisdescartes.fr/). Services proposés aux étudiants :

- La plateforme Moodle : retrouvez tous vos cours en ligne à partir de l'ENT, onglet « Espace de travail > Mes cours » ;
- Les Carnets : créez votre réseau social à partir de l'ENT, onglet « Mes études > Mon réseau social »
- La médiathèque Média2Descartes : retrouvez toutes les ressources vidéos à partir de l'ENT, onglet « Espace de travail > Ressources multimédia » ;

Pour tout renseignement ou demande d'aide, contactez le service TICE : Christian Ducourtioux et Laure Guitton, turne 6 (Rez-de-chaussée gauche), tice@odontologie.parisdescartes.fr.

🗁 Messagerie

Chaque étudiant doit activer sa boîte mail et la consulter régulièrement, un certain nombre d'informations étant diffusé par ce canal.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

Le site : http://www.bu.parisescartes.fr/

Contact : bumontrouge@odontologie.parisdescartes.fr

Tél. : +33 1 58 07 68 19

Les horaires :

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h

Extensions d'horaires : 9 h à 19 h (de mi-octobre à mi- juin)

Fermetures annuelles : vacances de Noël, 1 semaine aux vacances de printemps, 5 semaines en été

Les locaux :

1 salle de lecture au 4ème étage, 1 salle de travail au 3ème étage

Les collections :

Ouvrages en libre accès, revues papier, revues en ligne, ebooks, DVD, cédéroms, thèses

Les services :

- Consultation et travail sur place (25 places assises)
- Prêt de documents (réservation, prolongation via le compte lecteur)
- Prêt entre bibliothèques (PEB)
- Accès internet : Wifi via réseau Paris Descartes, 8 postes informatiques
- Accès distant via l'ENT et le site de la bibliothèque au catalogue, aux bases de données (par exemple : Pubmed, Dentistry and Oral Sciences Sources), aux revues en lignes
- Formation des étudiants à la recherche bibliographique (travaux dirigés inclus dans les cursus ou individuellement sur demande)
- Aide à l'établissement des bibliographies, enregistrement des thèses
- Photocopies et travaux d'impression : 2 photocopieurs (carte rechargeable et monnaie),
- 1 serveur d'impression (carte rechargeable), 1 distributeur de cartes
- Boîte retour de livres (en dehors des heures d'ouverture)

CHAPITRE VI

LA SÉCURITÉ DANS L'ÉTABLISSEMENT

SÉCURITÉ GÉNÉRALE

L'attention des étudiants est appelée sur quelques règles fondamentales.

Cet établissement qui a, par essence, vocation à recevoir du public est soumis à des règles très strictes en matière de sécurité des personnes et des biens. La conformité à ces règles n'est pas atteinte à ce jour. Des travaux importants ont été réalisés, réfection des installations de gaz, du système de sécurité incendie, partiellement de l'électricité, construction d'escaliers de secours, mais d'autres restent à faire.

Ceci nous amène tous à être particulièrement vigilants et

<u>À RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LES CONSIGNES SUIVANTES :</u>

- **ne pas déposer d'objets dans les circulations ou dans les gaines situées dans les circulations,**
- **maintenir fermées les portes coupe feu,**
- **limiter à 19 personnes la capacité d'accueil d'une salle ne disposant que d'un accès,**
- **respecter les conditions d'utilisation des ascenseurs,**
- **ne pas fumer à l'intérieur des bâtiments.**

Le maintien de l'autorisation d'exploitation des bâtiments repose sur la stricte application de ces dispositions.

1- Dès la rentrée universitaire

- Lire attentivement et respecter les consignes de sécurité disposées dans toutes les circulations de l'établissement.
- Repérer partout les issues de secours, principalement dans les locaux du sous-sol.
- Repérer l'emplacement des extincteurs et lire leur mode d'emploi.

2 - En matière de prévention

- Ne pas effectuer de TP ni se livrer à des manipulations dangereuses en dehors des salles réservées à cet effet et sous contrôle.
- Ne pas gêner l'accès des moyens de secours (1).
- Ne pas encombrer les circulations.
- Ne pas surcharger les ascenseurs, 4 personnes au maximum.
- Ne pas fumer à l'intérieur des bâtiments.
- S'assurer d'avoir bien éteint toute cigarette avant de la laisser dans un cendrier.
- Maintenir partout ordre et propreté.

3 - En cas d'évacuation

- Se diriger vers le lieu de rassemblement situé sur le parking près du terrain de tennis et pelouse Internat ENS.
- Suivre les indications données par les personnels de l'établissement.
- N'encombrer sous aucun prétexte les dégagements et issues.
- Garder son sang-froid.
- Ne pas utiliser les ascenseurs.

Par ailleurs, pour répondre à la réglementation sur la sécurité, des exercices d'alerte sont organisés.
Il est indispensable d'y apporter tout le sérieux nécessaire sans lequel toutes les dispositions de sécurité seraient vouées à l'échec.

(1) En application des ordres de la préfecture, tout véhicule stationnant devant un "bateau" donnant accès aux différentes entrées de l'établissement, sera mis en fourrière par les services de police sans préavis.

Plans du rez-de-chaussée et du sous-sol indiquant les principaux locaux avec leurs accès et issues de secours

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE DU BATIMENT CENTRAL

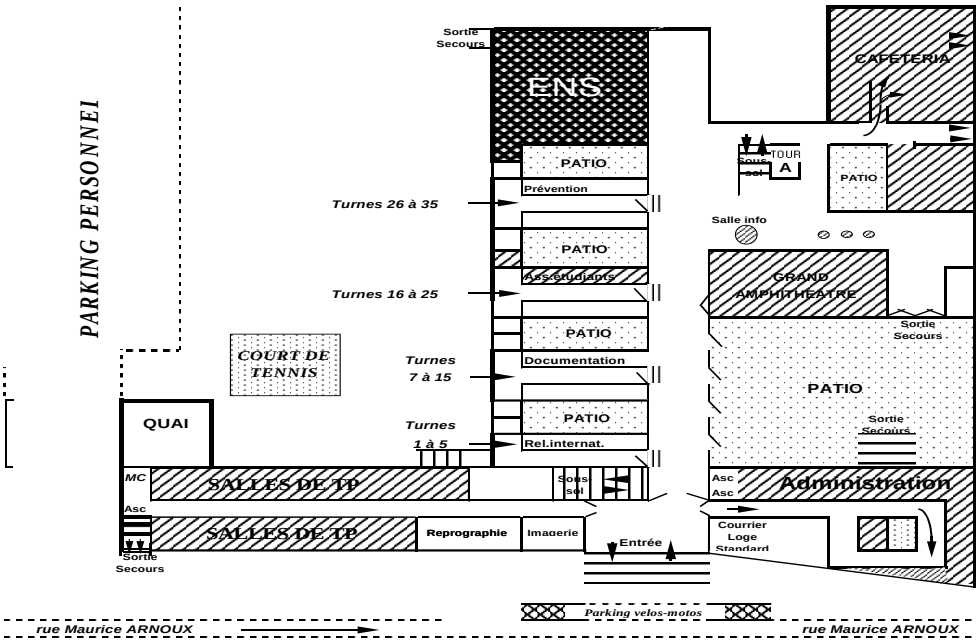

PLAN DU SOUS-SOL DU BATIMENT CENTRAL